



Le 16 décembre 2002

Monsieur René Paquette  
Directeur du développement électrique  
Ministère des ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

**Objet :** Recevabilité de l'étude d'impact sur la régularisation des crues du bassin versant du lac réservoir Kénogami - Demande de précisions concernant la réponse à la question 1 de la deuxième série de questions et commentaires

Monsieur,

Après analyse des réponses à la dernière série de questions et commentaires, nous considérons que des précisions doivent être apportées à la réponse fournie à la première question. La cote de gestion du réservoir Pikauba apparaît en effet comme étant l'un des enjeux majeurs permettant de concilier l'ensemble des usages et des rôles attribués à ce réservoir, à savoir prioritairement la lutte contre les inondations, mais également le soutien du niveau du lac réservoir Kénogami en période estivale.

Dans cet esprit, et suite aux éléments fournis par l'initiateur de projet dans les réponses à la question 1 de la deuxième série de questions et commentaires, il apparaît qu'une gestion du réservoir Pikauba à la cote 415,8 m entraînerait un non-respect du niveau estival du Kénogami de 36 jours sur 87 années en période estivale (tableau 1\*). En considérant la période estivale comme s'étalant sur 90 jours, alors qu'elle se rapproche davantage de 75 jours, soit du 15 juin à la Fête du travail, le respect de la cote minimale du lac réservoir Kénogami en période estivale est ainsi assuré à cette cote de gestion du Pikauba plus de 99,5 % du temps. En période estivale, le lac réservoir Kénogami serait donc en dessous de la cote de gestion minimale de quelques centimètres seulement 0,5 % du temps.

...2

Cette période de non-respect nous semble être à l'intérieur de la marge d'incertitude associée à l'ensemble des données utilisées pour les simulations et à la modélisation en tant que telle. Il apparaît donc nécessaire de réaliser les simulations pour trois nouvelles cotes de gestion, soit 414 m, 413 m et 411 m, afin de pouvoir établir une relation entre la cote de gestion et la proportion du temps de non-respect du niveau minimal du lac réservoir Kénogami en période estivale.

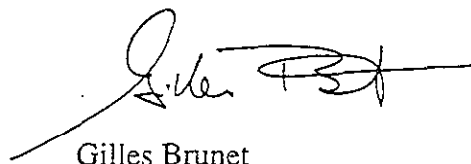
De plus, pour chaque simulation, y compris la cote de 415,8 m, il doit être précisé quelle est l'amplitude de ces non-respects de niveaux (cm). Ainsi, à chaque période estivale dérogeant au niveau minimal, on doit associer la séquence des niveaux moyens journaliers. Les figures A-1a\* et A-1c\* doivent être fournies pour les trois nouvelles cotes, ainsi que la figure A-3a\* simulant les niveaux journaliers du Pikauba.

Pour l'ensemble des trois nouvelles cotes, les simulations des débits de sortie du Kénogami doivent également être fournies (figures A-2b\* et A-2c\*), ainsi que leur impact sur la fréquence de non-respect du débit de sortie de  $42,5\text{m}^3/\text{s}$  et sur le laminage des crues de juillet 1996 et de la CMP (figures A5\* à A10\*). Ces dernières figures (A5\* à A10\*) devront d'ailleurs également être fournies pour la cote 415.8m.

Enfin, la récurrence des deux années d'étiage qui, sur la figure B-1c\*, entraînent la non-atteinte du niveau minimal en période estivale, doit être précisée.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le chef du service des projets  
en milieu hydrique,



Gilles Brunet

c.c. M. Alain Chamberland, Hydro-Québec

\* Le tableau et les figures cités se trouvent en intégralité dans le document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires.